
Jour de séance 49

le jeudi 6 juin 2024

13 h

Prière.

L'hon. M. Holland accueille à la Chambre Stewart Fairgrieve, ancien député progressiste-conservateur provincial de Carleton (2015-2020).

M^{me} Conroy, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatorzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 6 juin 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatorzième rapport.

Le comité se réunit les 4 et 5 juin 2024 et étudie le projet de loi 47, *Loi sur l'accessibilité*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Michelle Conroy, députée

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le président de la Chambre donne la parole à l'hon. M. Fitch pour lui permettre de prononcer un discours d'adieu à la Chambre.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 47 soit appelée sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

47, *Loi sur l'accessibilité*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Sur la motion de l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 7 juin 2024, à 8 h 30.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 56, proposé le jeudi 16 mai 2024 par l'hon. M. Turner, appuyé par l'hon. M. G. Savoie.

Après un certain laps de temps, M^{me} Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. LePage, appuyé par M. M. LeBlanc, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 56 soit amendé par la substitution, aux mots « à continuer de travailler à l'amélioration des », des mots « à prendre des mesures concrètes pour améliorer les ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. LePage
M. Legacy	M. Coon	M. Bourque
M ^{me} Holt	M ^{me} Mitton	M. Mallet
M. McKee	M. J. LeBlanc	M. Losier
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. D'Amours	M ^{me} Landry

CONTRE : 22

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. R. Savoie	M. Cullins
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Allain
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Austin	M. Wetmore
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Dawson
l'hon. M ^{me} Green	l'hon. M ^{me} S. Wilson	M ^{me} Conroy
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Ames	M. Carr
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Turner	
l'hon. M. Holland	l'hon. M ^{me} Bockus	

L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 22

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. R. Savoie	M. Cullins
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Allain
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Austin	M. Wetmore
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Dawson
l'hon. M ^{me} Green	l'hon. M ^{me} S. Wilson	M ^{me} Conroy
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Ames	M. Carr
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Turner	
l'hon. M. Holland	l'hon. M ^{me} Bockus	

CONTRE : 18

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. LePage
M. Legacy	M. Coon	M. Bourque
M ^{me} Holt	M ^{me} Mitton	M. Mallet
M. McKee	M. J. LeBlanc	M. Losier
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. D'Amours	M ^{me} Landry

La question est proposée au sujet de la motion 56 amendée, dont voici le texte :

attendu que des relations de travail efficaces sont essentielles pour favoriser la prospérité et le bien-être chez les travailleurs et les employeurs au Nouveau-Brunswick ;

attendu que se présentent dans la province des possibilités d'améliorer les pratiques en matière de relations de travail pour renforcer la coopération et la collaboration entre les employeurs, les employés et leurs représentants ;

attendu que le cadre actuellement prévu au titre de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* et de la *Loi sur les relations industrielles* pourrait être amélioré grâce à des efforts de collaboration visant à répondre aux préoccupations et à promouvoir la compréhension mutuelle, ce qui favoriserait davantage le niveau de satisfaction au travail, le rendement et la croissance économique au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer de travailler à l'amélioration des relations de travail.

La motion 56 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le président rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, jeudi dernier, le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a proposé un amendement de la motion 49. Le député de Restigouche-Chaleur a ensuite invoqué le Règlement et soutenu que l'amendement était irrecevable.

J'ai examiné la motion originale ainsi que l'amendement proposé et je statue que, pour les raisons suivantes, l'amendement est irrecevable.

La motion originale traite des campagnes publicitaires visant d'autres paliers de gouvernement et exhorte le gouvernement provincial à s'abstenir de dépenser des fonds publics pour de telles campagnes.

L'amendement propose que soit supprimée du préambule et du paragraphe de la résolution la mention des campagnes publicitaires visant d'autres paliers de gouvernement, que la résolution fasse l'objet d'une substitution et que soit ainsi exhorté le gouvernement à veiller à ce que le public soit informé des mesures prises par tous les paliers de gouvernement. Le passage qui contient dans le préambule les mots « de telles dépenses publicitaires » demeurerait toutefois inchangé, et l'amendement le rendrait incompréhensible.

Comme il est énoncé au paragraphe 568 de la 6^e édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauséne* : *Une règle absolue prescrit que tout amendement doit se rapporter à la proposition visée. L'amendement [...] proposé doit être rédigé de façon telle que [...] la motion [...] modifié[e] soit intelligible et cohérent[e].*

À mon avis, le libellé de la motion adoptée dans sa forme amendée serait ambigu et incohérent.

De plus, comme il est énoncé au paragraphe 578 du Beauséne :

- 1) *Un amendement qui constitue une négation directe de la motion principale, même s'il est paré de verbiage, n'est pas conforme au Règlement.*
- 2) *Un amendement qui, s'il était adopté, donnerait le même résultat que le rejet pur et simple de la proposition principale n'est pas conforme au Règlement.*

Si je compare, d'une part, le paragraphe de la résolution originale, laquelle exhorte le gouvernement à s'abstenir de réaliser des publicités au sujet

d'autres paliers de gouvernement, à, d'autre part, l'amendement proposé, lequel exhorte le gouvernement à veiller à ce que le public soit informé des mesures prises par tous les paliers de gouvernement, j'en arrive à la conclusion que, bien que des termes différents soient employés, l'adoption de l'amendement constituerait essentiellement un rejet de la motion originale.

Par conséquent, je statue que l'amendement est irrecevable.

Le débat ajourné reprend sur la motion 49, proposée le jeudi 9 mai 2024 par M. M. LeBlanc, appuyé par M. Legacy.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. G. Savoie a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a employé l'expression « acheter des votes ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande à l'hon. M. G. Savoie de se rétracter. Le député obtempère.

Le débat se termine. La motion 49, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. LePage
M. Legacy	M. Coon	M. Bourque
M ^{me} Holt	M ^{me} Mitton	M. Mallet
M. McKee	M. J. LeBlanc	M. Losier
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. D'Amours	M ^{me} Landry

CONTRE : 21

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. R. Savoie	l'hon. M ^{me} Bockus
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Austin	M. Allain
l'hon. M ^{me} Green	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Wetmore
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Ames	M ^{me} Conroy
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Turner	M. Carr

Le débat ajourné reprend sur la motion 12, proposée le jeudi 2 novembre 2023 par M. McKee, appuyé par M. Arseneault.

Le débat se termine. La motion 12, mise aux voix, est rejetée.

La séance est levée à 18 h.